



Municipalité de La Chaux

**AU CONSEIL GENERAL
DE ET A
1308 LA CHAUX**

La Chaux, le 9 novembre 2020

Préavis municipal N° 41/2016-2021 concernant le budget 2021

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Il appartient au Conseil général de délibérer du projet de budget pour l'année suivante, conformément aux attributions énumérées à l'article 12 du règlement pour les Conseils généraux.

Le projet de budget soumis à votre approbation présente :

- Un total de charges de CHF 2'209'300.00
- Un total de recettes de CHF 2'150'800.00
- Prévoyant ainsi un excédent de charges de CHF 58'500.00 soit 2.65% des charges.

Il est à relever que, pour le budget 2021, l'excédent de charges présumé est très proche de celui du budget 2020.

Nous constatons que, comme d'habitude, nos seules marges de manœuvre résident principalement dans la gestion et l'entretien de notre patrimoine.

Il est toutefois assez agréable de constater qu'une certaine stabilité s'installe tant dans la gestion que dans les prévisions.

Les perspectives dues au Covid 19 et les incessantes tergiversations du Canton, ne nous donnent, ni pour l'une ni pour l'autre, des garanties de stabilité, quand bien même la Municipalité se veut résolument optimiste pour notre avenir.

1. Administration

Les coûts de l'administration restent globalement stables.

2. Finances

Comme à notre habitude, nous avons été très prudents sur les revenus possibles. Il n'est pas du tout sûr que la bonne surprise de l'exercice 2019 se reproduise, même si nous le souhaitons ardemment.

3. Patrimoine

Tant pour les bâtiments que pour les forêts, parcs et installations sportives, le montant total dédié aux divers entretiens reste stable et nous permet de maintenir notre patrimoine dans un état respectable. La perspective d'y englober la laiterie ne devrait pas apporter de grandes modifications.

4. Travaux d'urbanisme

Pour cette année encore, ce poste présente un montant important.

La conjonction de la finalisation des modifications routières derrière la laiterie et de l'entretien de notre réseau routier a fait que, ajoutés aux CHF 175'000.00 du présent budget, nous avons investi près de CHF. 500'000.00 lors de cette législature. Certes le montant paraît énorme ; toutefois, il présente à ce jour deux avantages non négligeables. Premièrement, nos routes et chemins sont en très bon état ; deuxièmement, le système péréquatif nous permet de récupérer jusqu'à 70% des montants investis, soit environ CHF 350'000.00 mais, jusqu'à quand ?

Il nous a donc paru opportun d'utiliser cette voie, tant qu'elle est ouverte.

Pour les prochaines années, le budget des routes va diminuer de manière drastique pour revenir à des montants nettement moins élevés.

5. Instruction Publique et Cultes

En diminution de CHF 6'600.00 par rapport au budget 2020, cette fluctuation est due aux nombre d'élèves et ce malgré la nouvelle participation pour l'ASPIC (piscine de Cossonay)

C'est aussi la démonstration que pour cette période, les frais scolaires sont bien maîtrisés.

6. Police

Le montant de CHF 68'700.00 englobe la police cantonale, les pompiers et la PC.

Pour ces deux derniers, la stabilité est de mise ; pour la Police cantonale, une augmentation de CHF 7'200.00 nous démontre une fois de plus que le Canton est commandeur mais pas payeur.

7. Sécurité sociale

Pour un budget de CHF 307'900.00, nous restons dans une situation relativement floue ; les négociations de l'UCV avec le Canton ont accouché d'une convention qui nous propose une tranche de saucisson plutôt que l'entier. Les communes plus riches réfutent cette convention ; certes, elle n'est pas parfaite mais quand on a faim, une tranche, c'est toujours ça !

8. Voirie

Pour l'ensemble des services, ordures ménagères, déchetterie, égouts, épuration et réseau d'eau, l'équilibre est pratiquement respecté par certaines obligations et par les taxes.

9. Remboursements et amortissements

Il est à noter que tous les remboursements d'hypothèques et amortissements divers usuels font partie de ce budget.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général d'adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil général de La Chaux

- Vu le préavis municipal N° 41/2016-2021 concernant le budget 2021,
- Ouï le rapport de la Commission de Gestion et des Finances désignée pour étudier cet objet,
- Considérant que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- D'adopter le budget 2021 qui présente un excédent de charges de CHF 58'500.00.

Adopté en séance de Municipalité du 9 novembre 2020.

Dossier traité par M. Jean-François Guex, Municipal des Finances.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic :



Jean-François Guex



La Secrétaire :



Sandrine Bühler

Annexe budget 2021.